

DOMAINE DU MANOIR

Votre réception



Le Domaine du Manoir est privatisé pour votre réception.

Le Domaine du Manoir est une ancienne magnanerie du XVIIIème siècle, spécialisée dans le tissage de la soie lyonnaise. Entièrement restauré durant un demi-siècle en conservant son authenticité et dans le respect de l'architecture des Alpes, le Manoir est de 1720.

Son Parc arboré, avec vue sur le Mont Blanc et la Dent du Chat, est idéal pour les cérémonies en extérieur et les cocktails.

La salle de réception du Chai permet de poursuivre la soirée par un dîner de gala puis une soirée dansante.

Les propriétaires, inspirés de leurs propres voyages, ont décidé un jour de poser leurs valises et le projet du Domaine du Manoir s'est finalement réalisé. Il a commencé en 2008. Il n'a plus été question que de faire découvrir, partager, émerveiller. Un pari réussi pour les hôtes privilégiés qui franchissent le seuil du domaine ainsi que pour les heureux propriétaires : « Nous sommes enchantés du regard émerveillé de nos hôtes ou de l'émotion palpable chez les anciens qui ont connu l'activité de la magnanerie au siècle dernier. Recevoir est un plaisir pur. Nous savons qu'il y a de vraies ondes positives en ces lieux » .

Le Domaine du Manoir organise intégralement votre soirée de réception de mariage, le cocktail, le dîner et la soirée dansante.
Il organise également un brunch le lendemain si vous le souhaitez.

Si vous souhaitez commencer à vous réunir la veille avec vos proches, nous préparons la soirée qui précède l'événement, en vous proposant un dîner de détente avant mariage.

Vous pouvez alors prendre possession de votre chambre ainsi que celles de vos invités ou votre famille, et ainsi prévoir dès le Samedi matin l'arrivée des prestataires pour vous aider à vous préparer sur place.

Enfin, si vous manquez de temps, Le Domaine du Manoir organise le « wedding-planning » de votre événement. Nous nous occupons alors de toute la préparation, l'organisation, la décoration, des prestataires, photographe, musiciens, coiffure, maquillage...

A- LE DOMAINE

Le Domaine du Manoir, privatisé pour votre réception, est prévu pour 12 heures d'occupation.

La limite horaire de la soirée est fixée à 4h par arrêté préfectoral.

Il est possible de prolonger la soirée par un brunch le lendemain, les horaires restant à votre convenance à partir de 10h30.

Nos tarifs comprennent :

- La Location du Domaine du Manoir privatisé pour votre réception ;
- La mise en place des différents espaces, la préparation et l'installation de la cérémonie, du Cocktail, ainsi que la salle de réception pour le dîner ;
- Le cocktail, les mises en bouche et toutes les boissons, le repas complet et les vins ;
- La vaisselle, les tables, les chaises, le nappage, la blanchisserie ;
- Le service ;
- Le nettoyage et le rangement à l'issue de la réception ;
- La possibilité de venir la veille pour la touche finale et les derniers réglages ;

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Le Champagne du dessert ;
- Les chambres ;
- Le brunch du lendemain ;
- Le « wedding-planning » ;
- La décoration personnalisée ;
- L'organisation du mariage ;
- La cérémonie laïque en extérieur ;
- La tente de cérémonie en cas d'intempérie ;
- L'animation musicale ;
- La (les) baby-sitter (s) ;

B- LA RÉCEPTION

Nous vous proposons plusieurs formules selon votre choix :

- *Un simple cocktail (Vin d'Honneur) sans repas ou pour les convives qui ne restent pas au dîner : pour aller à la rencontre de vos invités et partager un moment avec eux.*

Sont comprises les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruit. Possibilité d'ajouter vins, champagne, bière...) ;

- *Le cocktail dînatoire (17 pièces) : Dîner sous formes de mises en bouches, de l'apéritif au dessert en passant par l'entrée, les mises en bouche chaudes, le fromage et les mises en bouches sucrées.*

Le cocktail dînatoire est prévu pour ceux qui souhaitent échanger, bouger, danser, et qui préfèrent être en mouvement.

Sont comprises toutes les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, vins, softs, eaux, sodas, jus de fruits...) ;

- *La formule dînatoire (13 pièces) : Même principe que le cocktail dînatoire, mais avec un plat chaud servi à table, puis un plateau de fromage sur table ou en buffet, ainsi que le dessert.*

Sont comprises les mises en bouche ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruits..).

Est compris également le plat chaud servi à table, le plateau de fromage sur table ou en buffet, le dessert, les vins à raison d'une bouteille pour 4 personnes ;

- La formule traditionnelle, qui comprend les mises en bouche (10 pièces) ainsi que les boissons (cocktails alcoolisés, softs, eaux, sodas, jus de fruits..). Est compris le repas complet, entrée, plat servi à l'assiette, plateau de fromage sur table, dessert, et vins à raison d'une bouteille pour 4 personnes ;

- **VINS & CHAMPAGNE**

- Une sélection de vins blanc, rouge et rosé de qualité (choix du Domaine) est comprise dans les repas, à raison d'une bouteille pour 4 personnes. Lorsque le forfait arrive à terme, vous avez le choix de rajouter des bouteilles ou non. Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir les « vins » à volonté durant tout le repas, ou jusqu'à 1h00, moyennant un supplément.
- Vous pouvez également choisir d'utiliser tout ou partie des vins du Domaine et d'apporter vos propres vins en complément, contre un droit de bouchon par bouteille ouverte ;
- Le Champagne du dessert n'est pas compris dans nos formules, de façon à laisser le choix entre plusieurs possibilités :
- - Champagne traditionnel ;
- - Champagne Haut de gamme ;
- - Montagnieu brut ;
- - Droit de bouchon (par bouteille ouverte);

Un forfait « SOFTS » est prévu pour l'intégralité de la réception;

Vous pouvez si vous le souhaitez rajouter de la bière ou du Champagne pour le cocktail ou pour la deuxième partie de soirée.

C- LE BRUNCH DU LENDEMAIN

Le brunch se déroule dans le Chai, mais les convives peuvent profiter de l'ensemble de la propriété.

Il se compose d'une partie sucrée et d'une partie salée :

- Partie sucrée : Jus de fruits, café, thés, viennoiseries, brownies, cakes, brioches, fruits, confitures, miel...
- Partie salée : Charcuterie, plateau de fromages de pays...
- Les vins sont en supplément ;

D- WEDDING-PLANNING

Vous manquez de temps, vous pouvez nous confier l'organisation de votre mariage.

- *L'ORGANISATION TOTALE : Nous choisissons alors avec vous les différents prestataires qui s'occuperont de votre mariage (coiffeuse, maquilleuse, esthéticienne, photographe, nounou(s), musiciens, DJ, officiant) et gérons leurs interventions. Nous nous occupons du planning, des interventions, de votre décoration, ...*
- *L'ORGANISATION PARTIELLE : Vous souhaitez vous occuper vous-mêmes de l'organisation de votre mariage. Nous réceptionnons vos prestataires, et gérons la décoration selon vos goûts.*

E- LA VEILLE DU JOUR J

Vous souhaitez apporter la dernière touche à la décoration la veille de votre mariage. Vous pouvez alors choisir de rester sur place et de vous imprégner des lieux, et de passer la nuit au Domaine et que les intervenants (coiffeuse, maquilleuse, photographe...) viennent directement à vous le jour J.

Vous souhaitez dîner au Domaine la veille au soir avec vos témoins, amis ou parents, nous nous occupons de tout.

Vous souhaitez profiter d'un moment de tranquillité et de bien-être. Nous prenons rendez-vous avec l'institut de beauté pour que la praticienne vienne vous faire un massage relaxant et décontractant.

F- LA DÉCORATION

Votre mariage est un événement unique. C'est pour cela qu'il doit être à votre image et vous ressembler. Il est le reflet de votre personnalité.

Nous vous proposons de nombreuses possibilités, qui vont de la décoration de la salle, des tables et des chaises (housses) en passant par les chemins de lanternes, les leds immergés ou les nœuds en satin.

G- LA CÉRÉMONIE LAÏQUE

Vous souhaitez faire une cérémonie personnalisée dans le Parc, avec vos proches. Nous l'installons, décorons (arche fleurie et allées) et prévoyons les rafraichissements que vous souhaitez.

H- CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande d'une prestation fait l'objet d'une demande d'information auprès du signataire avec pièces justificatives (nom, adresse, téléphone, mail, justificatif de domicile...)

Toute prestation est confirmée par un **acompte** qui implique l'adhésion sans réserve du signataire et garantit le choix de la date. Un devis avec échéancier fixant le nombre et le montant des acomptes est alors établi, ainsi qu'un **contrat** et un **rétro-planning** récapitulant les détails de l'événement, qui sera modifié au fur et à mesure de l'avancement de l'événement.

Toute modification du devis, des menus, du nombre de personnes, ou toute autre modification de la prestation commandée initialement fait l'objet, après demande écrite du signataire, d'une mise à jour du devis et annule automatiquement celui établi précédemment. Le nombre de convives ne peut être inférieur de plus de 10% par rapport au premier devis.

Les tarifs de certains produits ou prestataires étant soumis à fluctuation, les mises à jour sur certaines demandes non effectuées le jour de la signature se feront sur la base des tarifs réactualisés. Les prix sont nets et indiqués en euros. Le règlement n'est pas assujetti à la TVA, article 293B du CGI.

Le **contrat** et le **dernier devis** doivent être retournés signés (par mail et voie postale) et le **solde réglé** au maximum **1 mois avant** la date de l'événement, accompagnés des derniers détails (nombre de personnes, plan des tables...)

Une caution, non productive d'intérêts, est également demandée lors du règlement du solde, qui sera restituée sous 7 jours si aucun dégât n'a été constaté.

Les vols ou dégradations sont à la charge du signataire et sont donc déductibles de la caution. La Direction décline toute responsabilité concernant des objets volés, oubliés ou détériorés dans les locaux ou sur le parking.

Pour des raisons de sécurité, la piscine est fermée durant les réceptions.

Les parents sont responsables de leurs enfants et ne doivent pas les laisser sans surveillance. La présence de nounous est obligatoire (1 pour 7 enfants minimum), à la charge des mariés directement. La nounou est présente de 18h à 1h du matin, mais une prolongation horaire est toutefois possible.

L'animation (musique, chants, bruits) répond à des normes en vigueur sous le contrôle de la Direction qui se réserve le droit d'intervenir en cas d'excès.

L'heure limite de la réception est fixée à **4 heures**.

Aucune installation n'est autorisée à l'extérieur et sur la propriété sans autorisation de la Direction. Les feux d'artifices, lanternes volantes et confettis sont interdits.

Le Domaine est prévu à la location pour une durée de 12h.

Les tables du dîner sont débarrassées après le café. Le service à table est prévu jusqu'à 1h00.

La verrerie pourra, en deuxième partie de soirée, être remplacée par des flûtes ou verres en plastique de qualité.

Tout dessert apporté fait l'objet d'un supplément (service, vaisselle...).

Toute boisson venant de l'extérieur fait l'objet de droit de bouchon.

Toute annulation d'une prestation doit comporter un motif valable dûment constaté par la Direction (maladie grave, décès...) et doit être notifiée par lettre recommandée. En cas d'interruption par le signataire, sans motif valable, il ne sera procédé à aucun remboursement par le bailleur qui sera en droit de relouer immédiatement les lieux.

Toute erreur d'écriture dûment constatée à la relecture d'un devis ou d'un pré contrat après modification doit être signalée immédiatement par les parties, afin d'être corrigée dans le devis et le contrat définitifs.

Si, un motif valable est constaté, les règles suivantes s'appliquent :

- Si la prestation est annulée dans les **7 jours** après le versement du 1er acompte, il sera retenu la somme de **100,00€** pour frais de dossier ;
- Si la prestation est annulée **après 7 jours** et plus d'un an avant la date de l'événement, il sera retenu **10%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 6 mois et 1 an** avant la date de l'événement, il sera exigé **25%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 3 et 6 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **50%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **entre 1 et 3 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **75%** de la somme totale du devis initial ;
- Si la prestation est annulée **moins d'1 mois** avant la date de l'événement, il sera exigé **100%** de la somme totale du devis initial ;

La Direction se donne le droit d'annuler le contrat en cas de force majeure (maladie, incendie,...), et s'engage alors à rembourser intégralement les acomptes versés par le signataire, déduction faite des frais engagés (frais de dossier, de procédure, etc...)

A défaut de règlement des échéances et du non respect des Conditions Générales, un rappel sera adressé par mail, suivi d'une lettre recommandée dans les 7 jours suivant l'envoi.

A défaut de réponse, une mise en demeure sera alors adressée, avec demande de règlement. Si celui-ci n'est toujours pas effectué sous 48h, la direction se réservera le droit d'annuler la prestation par voie d'huissier, les frais d'annulation, de recouvrement, de nos prestataires, ainsi que toute démarche administrative restant à la charge du client.

Les suppléments le jour de l'événement (vins, tentes, lits, repas supplémentaires...) non réglés dans le devis initial seront à régler dès l'issue de celui-ci. A défaut de règlement, ceux-ci seront déduits de la caution.

Le présent contrat est indissociable du devis signé en annexe